



Résiliation assurance par l'assureur avant le terme

Par **Serpoliere**, le **24/10/2016** à **10:00**

BONJOUR marque de politesse
J'ai un contrat d'assurance professionnel qui me couvre en cas d'accident (indemnités journalières). Je paie de façon fractionnée (par période de 6 mois). J'avais une mise en demeure car je n'avais pas payé la traite des 6 premiers mois, j'ai donc payé mais en fait ils me demandaient le règlement de l'ensemble. Je pensais qu'ayant récupéré ces 6 mois de cotisation, ils s'en tiendraient là ... En fait, ils m'ont résilié le contrat et demandent de payer le reste. Si je ne paye pas, qu'est-ce que je risque ? Je vous avoue que cela m'ennuie de payer pour des garanties qui ne sont plus acquises ... Je tiens à préciser que ces courriers n'émanent pas de l'assureur courtier (affilié MMA) mais du fournisseur (ALBINGIA). Merci de votre réponse. Cordialement.

Par **chaber**, le **24/10/2016** à **10:27**

bonjour
J'avais une mise en demeure car je n'avais pas payé la traite des 6 premiers mois, vous aviez 30J pour payer en restant couvert, puis garanties suspendues 10J. Sans règlement dans le délai le contrat est résilié.
J'ai donc payé mais en fait ils me demandaient le règlement de l'ensemble. Je pensais qu'ayant récupéré ces 6 mois de cotisation, ils s'en tiendraient là ... En fait, ils m'ont résilié le contrat et demandent de payer le reste.
un paiement fractionné est une simple facilité de paiement pour un contrat annuel.
Lorsqu'il y a mise en demeure l'assureur a le droit de réclamer l'impayé et la totalité jusque la date anniversaire (code des assurances)
Si je ne paye pas, qu'est-ce que je risque
poursuites devant le tribunal
ces courriers n'émanent pas de l'assureur courtier (affilié MMA) mais du fournisseur

(ALBINGIA)[/citation]Valable si cela entre dans ses attributions